

13 février 2019
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

**Les noms géographiques en tant qu'expressions
de culture, de patrimoine et d'identité (y compris
les questions intéressant les langues autochtones,
minoritaires et régionales et le multilinguisme)
(Groupe de travail sur les noms géographiques
et le patrimoine culturel)**

**Enregistrement des noms de champs dans le Tyrol
dans le Recueil national autrichien du patrimoine culturel
immatériel**

Résumé**

Le Gouvernement autrichien a ratifié en 2009 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Depuis, la Commission autrichienne pour l'UNESCO tient à jour un Recueil national du patrimoine culturel immatériel auquel des entrées sont rajoutées, ce qui permet de donner plus de visibilité aux éléments du patrimoine culturel qui ont été recensés et de susciter un plus grand respect pour le patrimoine immatériel de manière générale. Le recueil est compilé par regroupement : un groupe consultatif choisit les éléments du patrimoine culturel qui peuvent être ajoutés à la liste en s'aidant de certains critères pour prendre des décisions en toute transparence.

Depuis qu'a pris fin, en 2016, l'enquête participative sur les noms de champs dans le Tyrol, qui a fait l'objet d'un exposé à la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, l'équipe s'emploie à faire accepter les noms de domaine recueillis afin qu'ils soient versés au recueil. Pour remplir les critères, les postulants ont dû décrire en quoi les noms de champs faisaient partie du patrimoine immatériel (en termes de pratiques actuelles et d'origine

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/66/CRP.66) a été établi par Gerhard Rampl (Autriche), du Département des langues et de la littérature : linguistique de l'Université d'Innsbruck. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html.



historique), montrer comment réunir des informations sur un élément du patrimoine culturel, expliquer ce qui en menacerait la préservation et enfin énoncer les mesures à prendre pour empêcher que cet élément se perde.

Dans le rapport complet, on trouvera des informations sur la procédure à suivre, qui pourrait servir de directive en vue de l'inscription de noms de lieux au patrimoine immatériel d'autres pays et régions.
